AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

BILAN

ARRETE AU 30 JUIN 2017 (En Milliers de Dinars)

(Eli ivilliois c	ie Biliars)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	88 920	95 019	111 846
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	143 189	135 799	33 330
Créances sur la clientèle	3	2 769 346	2 589 894	2 562 093
Portefeuille-titre commercial	4	31 347	794	30 693
Portefeuille d'investissement	5	432 910	400 312	413 018
Valeurs immobilisées	6	43 643	45 774	45 074
Autres actifs	7	85 036	61 056	60 968
TOTAL ACTIF		3 594 391	3 328 648	3 257 022
PASSIF Banque Centrale et CCP	8	96 134	-	23 011
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	260 762	339 360	205 511
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 406 208	2 256 587	2 248 871
Emprunts et Ressources spéciales	11	335 785	262 458	287 945
Autres passifs	12	188 553	186 936	191 918
TOTAL PASSIF		3 287442	3 045 341	2 957 256
CAPITAUX PROPRES Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves		185 695	167 966	167 966
Autres capitaux propres		22	102	63
Résultat de l'exercice		21 224	15 231	31 729
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	306 949	283 307	299 766
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 594 391	3 328 648	3 257 022

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(En Milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	14	793 181	707 915	708 650
Crédits documentaires	15	244 679	282 869	248 077
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 037 860	990 784	956 727
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16	158 215	142 527	171 286
Engagements sur titres (Participations non libérées)	17	27	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		158 242	142 554	171 313
ENGAGEMENTS REÇUS Garanties reçues	18	1 935 751	1 839 586	1 898 592
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 935 751	1 839 586	1 898 592

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30JUIN 2017 (En Milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Produits d'exploitation				
bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	19	88 381	79 850	164 902
Commissions	20	26 012	23 748	47 894
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	17 499	10 589	19 502
Revenus du portefeuille d'investissement	22	15512	9 152	22 604
Total produits d'exploitation bancaire		147 404	123 339	254 902
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(47 155)	(37677)	(79 506)
Commissions encourues		(4 031)	$(2\ 040)$	(6 041)
Total charges d'exploitation bancaire		(51 186)	(39 717)	(85 547)
BRODULE NEED BANGA IDE		06.210	02 (22	170 255
PRODUIT NET BANCAIRE		96 218	83 622	169 355
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(6 098)	(5 100)	(6 542)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	953	695	1 745
Autres produits d'exploitation		1 503	1 505	3 146
Frais de personnel		(42 753)	(38 063)	(78 786)
Charges générales d'exploitation	26	(15 708)	(14 745)	(30483)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 923)	(4 001)	(8 230)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 192	23 913	50 205
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	27	160	(1)	8
Impôts sur les sociétés	28	(9 128)	(8 681)	(15 222)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		21 224	15 231	34 991
Solde en gain/perte provenant des éléments extra-ordinaires		-	-	(3 262)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 224	15 231	31 729
Effets des modifications comptables		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		21 224	15 231	31 729
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	1,061	0,761	1,586

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2017 (En milliers de Dinars)

	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		129 244	104 600	235 373
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(49 806)	(39 316)	(84 736)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-	3 461	3 461
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		86	103	113
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(210 204)	(206 556)	(184 730)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		156 994	297 461	280 434
Titres de placement / Titres de transaction		270	-	(28 275)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(99 145)	(62 817)	(110 945)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 893	(6 188)	(8 817)
Sommes versées à l'Etat		(17 077)	(14 113)	(27 213)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(82 745)	78 763	74 665
A CTIVITES DUNIVESTISSEMENT				
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 922	11 178	18 862
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(23 426)	(89 783)	(86 262)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(2 332)	(3 595)	(7 122)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(5 836)	(78 915)	(74 522)
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Augmentation / diminution ressources spéciales		47 773	(11 615)	13 557
Dividendes versés		-	(16 589)	(22 001)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		47 773	(33 617)	(8 444)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(40 808)	(33 769)	(8 301)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(82 987)	(74 686)	(74 686)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	(123 795)	(108 455)	(82 987)

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100 007 645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de

crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

 les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;

- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;

(ii) <u>Taux de provision</u>

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

La provision collective constituée par la banque s'élevait, au 31 décembre 2016, à 12 625 KDT.

Une provision complémentaire de **1.755KDT**a été dotée au cours du 1^{er} semestre 2017. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 Juin 2017, à **14.380 KDT**.

c- Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2016, s'élève à **18.183 KDT**. Au 30 juin 2017, ce montant s'élève à **18.700 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

- (i) <u>Le portefeuille-titres commercial</u>:
- a) <u>Titres de transaction</u>: Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) <u>Titres de placement</u>: Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.
 - (ii) Le portefeuille d'investissement :
- a) <u>Titres d'investissements</u>: Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) <u>Titres de participation</u> : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) <u>Parts dans les entreprises associées</u> : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) <u>Parts dans les entreprises liées</u>: ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- <u>Les titres de transaction</u>: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
 - La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- <u>Les titres d'investissement</u> : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2017 à 10.813 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2017 un montant de 88.920 KDT contre 95.019 KDT au 30 Juin 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Caisse	30 253	20 212	19 995
Comptes ordinaires BCT	58 667	74 807	91 851
	88 920	95 019	111 846

Note2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2017 un montant de 143.189 KDT contre 135.799KDT au 30 Juin 2016et se présente comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Banque Centrale	96 726	-	22 998
Banque de dépôts	14 836	-	6 099
Banques non-résidentes (1)	31 623	135 783	4 232
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires (2)	4	16	1
	143 189	135 799	33 330

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale	96 726	-	-	-	96 726
Banque de dépôts	14 836	-	-	-	14 836
Banques non résidentes	31 623	-	-	-	31 623
Créances rattachées	4	-	-	-	4
	143 189	-	-	-	143 189

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
ETABLISSEMENTS BANCAIRES				143 189
Banque Centrale				96 726
Prêts				96 726
Banque de dépôts				14 836
Prêts				14 836
Banques Non résidentes				31 623
Comptes Nostri	11 761	-	2 362	14 123
Comptes LORI	17 494		6	17 500
CREANCES RATTACHEES				4
Créances rattachées sur comptes Nostri	-	-	4	4

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017à 2.769.346KDT contre 2.589.894KDT au 30 Juin 2016et se détaille comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille escompte	1	2 493 295	2 337 693	2 343 680
dont Activité leasing		149 592	143 967	143 161
Comptes débiteurs de la clientèle	2	178 114	144 108	133 209
Crédits sur ressources spéciales	3	45 741	53 413	50 040
Autres crédits à la clientèle	4	215 867	211 307	195 856
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		10 876	12 411	7 907
Total brut	•	2 943 893	2 758 932	2 730 692
Agios réservés classes 2, 3&4	•	(15 561)	(15 428)	(15 479)
Provisions individuelles		(144 606)	(141 611)	$(140\ 495)$
dont provisions additionnelles		(18 700)	(18 115)	(18 183)
Provision collective		(14 380)	(11 999)	(12 625)
Total des provisions	5	(158 986)	(153 610)	(153 120)
Total net	6	2 769 346	2 589 894	2 562 093

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) <u>Crédits sur ressources spéciales</u>

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2017 à 215.867 KDT contre un solde de 211.307 KDT au 30 Juin 2016 et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Créances douteuses		176 023	177 496	174 703
Valeurs impayées		24 404	25 527	12 655
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		15 216	7 546	7 608
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(i)	224	738	890
	•	215 867	211 307	195 856

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collective et individuelle)

Provisions au 31 décembre 2016	153 120
Dotations sur provisions individuelles	7 057
Dont provisions additionnelles	926
Dotations sur provision collective	1755
Reprises sur provisions	(2 946)
Provisions au 30 Juin 2017	158 986

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 30 juin 2017 :

Engagement total créances classées C0 et C1	2 740 895
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	202 998

Engagement Total Brut	2 943 893
Agios réservés sur créances classées	(15 561)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 928 332
Total provisions individuelles	(144 606)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 783 726
Provision collective	(14 380)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 769 346

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente comme suit au 30 Juin 2017 :

	2 = 10 00 =
Engagement total créances Bilan classées C0 et C1	2 740 895
Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1	389 509
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	202 998
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	3 586
Engagement Total Brut	3 336 988
Total Agios réservés sur créances classées	(15 561)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 321 427
Provisions individuelles BILAN	(144 606)
Provisions individuelles Hors Bilan	(1 649)
Total provisions individuelles	(146255)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	3 175 172
Provision collective	(14 380)
Total des engagements nets d'agios et des provisions	3 160 792

Note 4- Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 31.347 KTND au30 Juin 2017 contre 794 KTND au 30 Juin 2016 et s'analyse comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Bons de Trésor à Court Terme	29 706	-	29 752
Titres de placement à revenu variable	794	794	794
Créances rattachées	847	-	147
Total	31 347	794	30 693

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 Juin 2017 à 432.910 KDT contre 400.312 KDT au 30 Juin 2016 et s'analyse comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres de participation (i)	34 430	35 680	35 680
Parts dans les entreprises liées (ii)	6 753	9 052	6 807
Titres d'investissement	382 822	345 726	357 258

Titres en Portage	44	67	43
Créances rattachées aux titres d'investissement	12 619	13 600	17 029
Total brut	436 668	404 125	416 817
Provision pour dépréciations de titres	(3 758)	(3 813)	(3 799)
Total Net (iii)	432 910	400 312	413 018

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	Valeur comptable au 30/06/2017 (en KDT)
EPAC COMMUNICATION	30
SEDAT	115
SIDCO-SICAR	1 648
DEMURGER	120
AST	197
TAPARURA (SEACNVS)	150
SIMAC	5
IDE	3
GENIE CLIMATIQUE	1
HUILE DE MORNAG	13
EL KANAOUET	128
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
BOWDEN	5
STCT	7
FRDCM	23
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'	150
SABA	2 500
Sidi OTHMEN	3 780
Yasmine	6 220
Jinene	10 000
Saouef	3 000
Tazoghrane	2 000
SCHNEIDER	72
NOUVELLE SOTIM	4 000
	34 430

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31.12.16	Créances rattachées 2016	Total au 31/12/16	Acquisi- tion	Cession / Autres sorties	Valeur Brute 30/06/2017	Créances rattachées au 30/06/2017	Total au 30/06/2017	Provisions 31/12/201 6	Dotations 30/06/2017	Reprise 30/06/2017	Cumul Provisions 30/06/2017	VCN 30/06/2017
Titres d'investissement	311 614	11 875	323 489	27 379	(18 993)	331 875	8 353	340 228	-	-	-	-	340 228
Emprunt National	20 000	650	20 650	-	(4 650)	16 000	34	16 034	-	=	-	-	16 034
Titres de participations	35 680	-	35 680	-	(1250)	34 430	-	34 430	(1867)	-	-	(1 867)	32 563
Parts dans les entreprises liées	6 807	-	6 807	-	(54)	6 753	-	6 753	(380)	-	41	(339)	6 414
SICAR Fonds gérés	25 644	4 503	30 147	4 800	-	34 947	4 230	39 177	(1552)	-	-	(1 552)	37 625
Participation en rétrocession	43	1	44	-	-	44	2	46	-	-	-	-	46
Total	399 788	17 029	416 817	32 179	(24 947)	424 049	12 619	436 668	(3799)	-	41	(3 758)	432 910

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 43.643 KDT au 30 Juin 2017 contre 45.774 KDT au 30 Juin 2016 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Valeurs brutes en début de période	172 282	165 937	165 937
Acquisitions	2 499	3 595	7 127
Cessions/Apurements	(3 426)	-	(783)
Valeurs brutes en fin de période	171355	169 532	172 282
Amortissements	(127 712)	(123 758)	(127 208)
Valeurs nettes en fin de période	43 643	45 774	45 074

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du premier semestre 2017 se présente comme suit :

LIBELLE	Val. Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession/ Apure- ment	Reclas- sements	V. Brute 30/06/2017	TotAmort 2016	Dotation/ Reprise 2017	Cession	TotAmort 30/06/2017	V. Nette 30/06/2017
Immobilisations Incorporelle	45 495	1 035	-	57	46 587	(43 258)	(711)	-	(43 969)	2 618
Agencements et aménagements	40 294	465	-	10	40 769	(31 090)	(996)	-	(32 086)	8 683
Immobilisations d'exploitation	37 317	14	-	-	37 331	(20 422)	(681)	-	(21 103)	16 228
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(482)	(17)	-	(499)	284
Terrain	5 803	-	-	-	5 803	-	-	-	-	5 803
Matériel de Transport	2 256	1	(250)	-	2 007	(1 516)	(128)	248	(1 396)	611
Fonds de Commerce	1 076	-	(40)	-	1 036	(580)	(21)	35	(566)	470
Mobilier et Matériels	36 546	598	(3 136)	76	34 084	(29 860)	(1 369)	3 136	(28 093)	5 991
Immobilisations en cours	2 712	386	-	(143)	2 955	-	-	-	-	2 955
Total	172 282	2 499	(3 426)	•	171 355	(127 208)	(3 923)	3 419	(127 712)	43 643

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 85.036 KDT au 30 Juin 2017 contre 61.056KDT au 30 Juin 2016 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Débiteurs divers	(i)	37 161	36 381	41 437
Comptes de régularisation	(ii)	29 245	17 646	6 819
Comptes de Stock		251	205	215
Créances prises en charge par l'Etat		1 106	1 218	1 106
Charges à répartir		78	227	261
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	17 664	5 854	11 539
		85 505	61 531	61 377
Provisions sur autres actifs		(469)	(475)	(409)
		85 036	61 056	60 968

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Prêts et avances au personnel	31 152	23 397	27 640

Dépôts et cautionnements constitués par la banque	396	823	417
Retenue à la source	233	96	264
Autres débiteurs divers	5 380	12 065	13 116
	37 161	36 381	41 437

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Charges payées ou comptabilisées d'avance	643	948	1041
Produits à recevoir	2 758	7 544	1 890
Compensation reçue	476	94	1230
Débits à régulariser et divers	25 368	9 060	2658
	29 245	17 646	6 819

(iii) Le solde du compte exigible s'analyse comme suit :

	30/06/2017	<u>30/06/2016</u>	31/12/2016
Portefeuille encaissement	147 918	233 683	275 060
Comptes exigibles après encaissement	(130 254)	(227 829)	(263 521)
	17 664	5 854	11 539

4.2 Passifs

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste s'élève à 96.134 KTND au 30 Juin 2017 alors qu'il était nul au 30 Juin 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	96 000	-	23 000
Dettes rattachées	134	-	11
	96 134	-	23 011

Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 260.762 KDT au 30 Juin 2017 contre 339.360 KDT au 30 Juin 2016 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Banques de dépôt	(1)	45 000	79 000	87 000
Banques non-résidentes	(2)	214 900	260 257	118 162
Organismes financiers spécialisés	(3)	411	315	325
Dettes rattachées aux prêts emprunts interbancaires	et	451	(212)	24
		260 762	339 360	205 511

(1) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

<u>30/06/2017</u> <u>30/06/2016</u> <u>31/12/2016</u>

Emprunts au jour le jour et à terme	45 000	79 000	87 000
	45 000	79 000	87 000

(2) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes ordinaires	12 805	32 737	30 333
Emprunts au jour le jour et à terme	202 095	227 520	87 829
	214 900	260 257	118 162

(3) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes ordinaires	411	315	325
	411	315	325

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

comme suit.	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
ETABLISSEMENTS BANCAIRES	nees	chtreprises		
Comptes Nostri	7 454		56	7 510
Compte LORO	5 295	_	-	5 295
Total comptes ordinaires	12 749	-	56	12 805
Emprunt	202 095	-	45 000	247 095
Total Banques	214 844	-	45 056	259 900
ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
Avoir en compte	-	-	411	411
Emprunt	-	-	-	-
Total Etablissement financiers	-	-	411	411
CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur les prêts	-	-	451	451
Créances rattachées sur comptes nostri		-	-	-
Total Créances rattachés	-	-	451	451
TOTAL GENERAL	214 844	-	45 918	260 762

Note 10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 2.406.208 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 2.256.587KDT au 30 Juin 2016. Il s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes à vue	(i)	1 456 492	1 217 967	1 240 994
Comptes d'épargne	(ii)	621 910	588 605	608 716
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	228 577	313 997	235 103
DAT/BC échus non remboursés		4 423	4 936	5 245
Autres sommes dues à la clientèle		40 364	63 924	54 714

Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	52 000	65 000	102 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		2 442	2 158	2 099
		2 406 208	2 256 587	2 248 871

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Compagnies d'assurances	9 352	14 085	22 592
Entreprises publiques	320 758	167 559	215 002
Autres clientèles commerciales	337 515	329 430	292 042
Comptes de non-résidents	450 547	388 688	390 750
Clients particuliers	338 320	318 205	320 608
	1 456 492	1 217 967	1 240 994

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	533 522	504 308	523 953
Comptes d'épargne investissement		86	101	102
Comptes d'épargne logement		51 320	49 362	48 597
Autres	(b)	36 982	34 834	36 064
	_	621 910	588 605	608 716

- (a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.
- (b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	31/12/2016
Bons de caisse	88 102	89 838	89 141
Dépôts à terme	126 288	201 595	129 863
Placements en devises	14 187	22 564	16 099
	228 577	313 997	235 103

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Entreprises étatiques	2 500	11 500	18 500
Sociétés privées	49 500	53 500	83 500
	52 000	65 000	102 000

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 335.785 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 262.458 KDT au 30 Juin 2016. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Emprunt Obligataire	32 140	40 300	38 140
Ressources Etatiques	4 988	4 929	4 979
FOPRODI	211	211	211
FONAPRA	4 777	4 718	4 768
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	25 916	35 665	31 340
Ligne PROPARCO	297	788	467
Lignes CFD	25 619	34 877	30 873
Crédit BIRD	316	316	316
Ligne BIRD BCT dédié au leasing	8 456	9 600	9 028
Ligne BAD BCT	8 656	9 000	9 000
Fond BNPP	73 831	61 554	80 982
Ligne PROPARCO	78 464	-	-
Ligne BERD	77 655	88 725	88 725
Ligne FADES BCT	12 620	-	12 620
Autres fonds extérieurs	10 697	10 708	10 836
Ligne Italienne	2 984	2 265	2 920
Ligne FODEP	13	12	13
Ligne Espagnole	2 811	3 021	2 744
Ligne BEI	1 504	1 999	1 761
Ligne K F W	9	13	11
Encours FADES	225	248	236
Ligne NATIXIS	3 151	3 150	3 151
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 597	1 215	1 530
Total Emprunts et Ressources Spéciales	335 785	262 458	287 945

Note 12 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 188.553 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 186.936 KDT au 30 Juin 2016. Il s'analyse comme suit :

		30/06/2017	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Provisions	(1)	23 154	22 924	22 894
Comptes de régularisation	(2)	109 523	64 868	71 314
Créditeurs divers		55 876	99 144	97 710
		188 553	186 936	191 918

(1)Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 649	1 572	1 626
Provisions pour risques et charges	10 692	10 927	11 073
Provisions pour charges de retraites	10 813	10 425	10 195
	23 154	22 924	22 894

(2)Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges à payer	46 730	26 173	36 263
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 725	2 966	1 768
Crédits à régulariser et divers	59 068	35 729	33 283
	109 523	64 868	71 314

4.3 Capitaux propres

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 30 Juin 2017, le capital social s'élève à 100.008 KDT composé de 20.001.529 actions d'une valeur de 5 DT. Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 30 Juin 2017à 306.949KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux Propres au 31- 12-2016 avant répartition	100 008	10 000	11 491	53 099	93 377	62	31 729	299 766
Réserves à régime spécial			(10 009)		10 009			-
Affectation résultat 2016					31 729		(31 729)	-
Distribution des dividendes					(14 001)			(14 001)
Subvention d'investissement						(40)		(40)
Résultat au 30- 06-2017							21 224	21 224
Solde au 30-06- 2017	100 008	10 000	1 482	53 099	121 114	22	21 224	306 949

4.4 Engagements hors bilan

Note 14 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 30 Juin 2017 un montant de 793.181 KDT contre un solde de 707.915 KDT au 30 Juin 2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
En faveur d'établissements bancaires et financiers	602 905	513 028	527 935
Etablissements bancaires	602 905	513 028	527 935
En faveur de la clientèle	190 276	194 887	180 724
Cautions fiscales	17 604	23 483	18 708
Cautions pour marchés	93 408	94 520	91 094
En devises	11 070	18 251	15 877
En dinars	82 338	76 269	75 217
Cautions douanières	27 030	21 869	30 741
Cautions diverses	44 676	49 689	34 506
En devises	32 258	38 897	21 973
En dinars	12 418	10 792	12 533
Obligations cautionnées	7 558	5 326	5 666
	793 181	707 915	708 650

Note 15 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 244.679 KDT au 30 Juin 2016 contre un solde de 282.869 KDT au 30 Juin 2016. Ce solde se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	41 320	87 841	32 949
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	203 359	195 028	215 128
Ouverture de crédits documentaires	144 421	111 527	167 252
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	58 938	83 501	47 876
	244 679	282 869	248 077

Note 16 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 30 Juin 2017 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 158.215 KDT contre 142.527KDT au 30 Juin 2016.

Note 17 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
FRDCM	8	8	8
	27	27	27

Note 18 – Garanties reçues

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	165 597	198 171	180 961
Garanties reçues des banques	860 666	698 841	776 700
Garanties reçues des banques non –résidentes	860 666	698 841	776 700
Nantissement titres Garanties reçues de la clientèle	74 133 835 355	82 929 859 645	79 849 861 082
	1 935 751	1 839 586	1 898 592

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

 Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 30 Juin 2017 comme suit :

Achat au comptant 49.258 KDT Vente au comptant 8.530 KDT Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 30 Juin 2017 comme suit :

Achat à terme 208.242 KDT Vente à terme 29.547 KDT

4.5 Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 88.381 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 79.850 KDT au 30 Juin 2016.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	31/12/2016
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	511	316	999
Produits sur opérations de crédit	(ii)	81 490	74 389	153 171
Revenus assimilés	(iii)	6 380	5 145	10 732
		88 381	79 850	164 902

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Marché Monétaire au jour le jour	225	273	871
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	-	19	22
Marché Monétaire en devises	166	12	47
Autres	120	12	59
	511	316	999

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	67 128	60 972	125 913
Comptes courants débiteurs	6 686	6 071	12 265
Leasing	6 701	6 451	13 043
Crédits sur ressources extérieures	705	877	1 654
Créances douteuses ou litigieuses	270	18	296
	81 490	74 389	153 171

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 968	2 433	4 974
Commissions de découverts	1 317	1 415	2 751
Commissions sur billets de trésorerie	64	52	108

Report-Déport	1 980	1 058	2 563
Autres Intérêts assimilés	51	187	336
	6 380	5 145	10 732

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 26.012 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 23.748 KDT au 30 Juin 2016. Ce solde se détaille comme suit :

	30/06/2017	<u>30/06/2016</u>	31/12/2016
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	20 776	18 948	37 705
Commissions de tenues de comptes	2 313	2 164	4 411
Commission sur opération de change manuel	132	132	288
Autres commissions	2 791	2 504	5 490
	26 012	23 748	47 894

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 17.499 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 10.589 KDT au 30 Juin 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2017	<u>30/06/2016</u>	31/12/2016
Gains/Pertes sur opération BTA-BTCT	654	2	153
Gains de change	20 344	57 464	79 332
Perte de change	(3 499)	(46 877)	(59 983)
	17 499	10 589	19 502

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 Juin 2017 un montant de 15.512 KDT contre 9.152 KDT au 30 Juin 2016 et se détaille comme suit :

Surv.	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	13 978	7 610	20 365
dont Intérêts sur BTA	9 545	7 465	16 699
Dividendes sur portefeuille titres de participation	920	926	1 237
Intérêts sur emprunt national	613	613	999
Intérêts sur titres en portages	1	3	3
	15 512	9 152	22 604

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 47.155 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 37.677 KDT au 30 Juin 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		4 141	2 675	5 898
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	24 836	24 434	50 855

Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		8 027	6 550	13 014
Charges assimilées		6 728	4 018	9 739
Cotisation au fonds de dépôts des garanties bancaires	(2)	3 423	-	-
		47 155	37 677	79 506
		47 155	37 677	79 5

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	5 948	5 055	11 209
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	6 239	7 183	14 914
Comptes d'épargne	10 531	9 796	19 977
Certificats de dépôts	2 118	2 400	4 755
	24 836	24 434	50 855

(2) Charge de cotisation au fonds de garantie des dépôts institué par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers qui a été estimée, au titre du 1^{er} semestre 2017, par référence aux dispositions du décret gouvernemental n° 2017-268 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds.

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.098KDT au 30Juin 2017 contre un solde de 5.100KDT au 30Juin 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dotations aux provisions	(i)	10 180	7 070	12 210
dont provisions additionnelles		926	1 021	1 867
Reprises de provisions	(ii)	(3 994)	(2 061)	(7 788)
dont provisions additionnelles		(409)	(166)	(944)
et dont provisions sur créances radiées		-	-	(1 876)
Pertes sur créances irrécouvrables couve	ertes par provisions	4	8	23
Pertes sur créances irrécouvrables non c	ouvertes par provisions	81	89	30
Créances radiées		-	7	2 107
Récupération sur créances radiées		(173)	(13)	(40)
		6 098	5 100	6 542

(i) Les dotations aux provisions au 30 Juin 2017 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2017</u>
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	7 057
Dont provision additionnelle	926
Dotations à la provision collective	1 755
Dotations aux provisions individuelles (Hors Bilan)	28
Dotations aux provisions pour risques et charges	662
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	60
Dotations aux provisions pour charge de retraite	618
	10 180
	<u> </u>

/ • • \	T .		• , ,	20 T .	2017	17, 111 , 1
/111	L ac rantica	CUIT PROMICIONS	anragictrasc	วบ 4/1 ไบบท	7111 / 60	détaillent ainci
(u)	LUS TUDITSUS	o our provioions	CHICEISHICES	au oo sum	201/30	détaillent ainsi :

	<u>30/06/2017</u>
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Bilan)	2 946
dont provisions additionnelles	409
Reprises de provisions sur créances douteuses (Hors bilan)	4
Reprises de provisions pour risques et charges	1 044
	3 994

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (953) KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de (695)KDT au 30 Juin 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	30/06/2017	<u>30/06/2016</u>	31/12/2016
Etalement Prime / Titres d'investissement	(835)	(660)	(1 441)
Reprises de provisions	(41)	(35)	(49)
Plus ou moins-value de cession sur titres d'investissement	(77)	-	(255)
	(953)	(695)	(1745)

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 15.708 KDT au 30 Juin 2017 contre un solde de 14.745 KDT au 30 Juin 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	30/06/2016	31/12/2016
Impôts et taxes	594	613	1 192
Travaux, fournitures et services extérieurs	9 335	8 603	17 277
Transport et déplacement	507	653	1325
Frais divers de gestion	5 130	4 806	10 445
Autres charges d'exploitation	142	70	244
	15 708	14 745	30 483

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 160 KDT au 30 Juin 2017 contre (1) KDT au 30 Juin 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	160	-	9
Autres pertes ordinaires		(1)	(1)
	160	(1)	8

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au 30 Juin 2017 totalise 9.128 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt	30 352
Réintégrations	1 864
Déductions	(6 136)
Résultat fiscal	26 080
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	9 128

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période close le 30 Juin 2017, se présentent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat net attribuable aux actionnaires	21 224	15 231	31 729
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action (en DT)	1,061	0,761	1,586

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30 Juin 2017, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de (123.795) KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse	30 253	20 212	19 995
Banque Centrale (comptes ordinaires)	58 667	74 807	91 851
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31 623	111 514	4 232
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	96 726	-	22 998
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	-	24 269	-
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	14 836	-	6 099
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(96 000)	-	(23 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(45 000)	(79 000)	(87 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 805)	(32 737)	(30 333)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(202 095)	(227 520)	(87 829)
	(123 795)	(108 455)	(82 987)

Note 31 – Parties liées

Un contrat conclu avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés a été signé le 30 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2015. Celui-ci prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Le montant constaté au titre de ces conventions parmi les charges au 30 juin 2017 est de 2.117KTND.

Note 32 – Passifs éventuels

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

Dans le cadre des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2016, tel que modifié par l'article 77 de la loi de finances pour la gestion de 2017, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale portant sur la reconnaissance de la dette au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative en matière de retenue à la source respectivement pour 4.459 KDT et 341 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article précité, une demande de remise des pénalités de retards d'un montant de 1.741 KDT a été déposée dans les délais à l'administration fiscale.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, ces points sont totalement couverts par des provisions pour un montant de 7.000 KDT.

Note 33 – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2015 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2017 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 306.949 KDT, y compris un résultat bénéficiaire de 21.224 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », arrêté au 30 juin 2017, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observations

4.1. Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 32 « Passifs éventuels », l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

Dans le cadre des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2016 tel que modifié par l'article 77 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2017, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 29 Juin 2017 portant sur :

- La reconnaissance de la dette au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative en matière de retenue à la source pour les montants respectifs de 4.459 KDT et 341 KDT.
- La remise des pénalités de contrôle dont le montant s'élève à 1.741 KDT, et ce, après le dépôt d'une demande à ce titre ainsi que des déclarations fiscales rectificatives.

Le risque associé à cette situation est totalement couvert par une provision pour risques et charges d'un montant de 7.000 KDT, constituée depuis l'exercice 2013.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4.2. Cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°23 « Intérêts encourus et charges assimilées » faisant apparaître la charge de cotisation au fonds de garantie des dépôts institué par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, d'un montant de 3 423 KDT. Cette charge a été estimée, au titre du 1^{er} semestre 2017, par référence aux dispositions du décret gouvernemental n° 2017-268 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 29 Août 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Karim DEROUICHE

Sonia KETARI LOUZIR

